

& LITT. Novemb. 1772. 229

bonnes mœurs ; enfin sur d'autres matières de grande importance, spécialement nécessaires pour conserver l'intégrité & la pureté des Dogmes de l'Evangile ; & dont il est résulte de grands inconveniens & des dommages considérables, t'une pendaris notre fidèle que dans les âges passés : j'avoir, les révo tes & les troubles intestins dans quelques Etats Catholiques, les persécutions contre l'Eglise dans quelques contrées d'Asie & d'Europe ; sans compter les chagrins & les vives sollicitudes que ces tristes affaires attirerent à nos Prédéceesseurs, principalement à Innocent XI. de bienheureuse mémoire, qui se vit reduit par la nécessité au point de défendre à la Compagnie de recevoir des Novices ; ensuite à Innocent XIII. qui dut la menacer du même châtiment ; enfin à Benoit XIV. qui prie la résolution de nommer une Visite de toutes les Maisons & Collèges de la Compagnie existant dans le royaume de notre très cher Fils en Jésus Christ le roi Très Fidèle de Portugal & des Algarves. La récente Lettre Apostolique de Clément XIII. d'heureuse mémoire à notre Prédéceisseur immédiat, par laquelle l'Institution de la Compagnie de Jésus fut de nouveau approuvé & recommandé, ne servit elle même de rien pour la consolatién du St. Siège, & l'avantage de la République Chrétienne ; Lettre qui à la Vérité avoit été plutôt extorquée qu'accordée, pour se servir d'une autre qu'enploya Grégoire X. dans le Concile Général de Lyon, déjà cité ci-dessus.

Après tant d'orages, de troubles & de divisions, tout homme de bien devoit aspirer après le jour heureux qui rameneroit enfin le calme & la tranquillité ; mais sous le règne du même Pontife Clément XIII, les tems sembleront devenir encore